

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION**

8 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 mai à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

**DATE D’AFFICHAGE**

8 mai 2024

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COULAS Christophe, PEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames FORNERET Sarah, GALMEL Isabelle, LERAUX Muriel, MALERBA Lydie, ROUCHERE Anne-Marie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Mme LECONTE Marie-France qui donne pouvoir à Mr JARDIN Rodolphe  
Mme JOUANNE Lydie qui donne pouvoir à Mme LERAUX Muriel  
Mme YBERT Sandra

Absent(s) : non excusé :

Monsieur CHATELLIER Julien a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Procurations : 2

Votants : 14

**DEL2024/05/16-03**

**CONTRAT DE RESTAURATION COLLECTIVE**

Monsieur le Maire présente, au Conseil, le contrat de prestations de restauration collective entre « Les PEP 50 » et la Commune de Bricqueville la Blouette. Ce contrat d'une durée de 1 an, prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2024. Il propose des repas au prix unitaire de 5.30 € fixe sur l'année.

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter les nouveaux tarifs applicables pour 2024/2025, tenant compte de l'augmentation du prix du repas fourni par le Centre PEP (5 euros au 1<sup>er</sup> septembre 2023).

**Après en avoir délibéré et, à 14 voix pour, le Conseil Municipal,**

- **VALIDE** les nouvelles conditions de prix
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de restauration pour une durée d'un an et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

Le secrétaire de séance  
**Julien CHATELLIER**



Le Maire  
**Rodolphe JARDIN**

